



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CENTRE FOR HUMAN RIGHTS CONDAMNE LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ET APPELLE AU CHANGEMENT DU LIEU DE CÉLÉBRATION DE L'ANNÉE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DU PAYS SIÈGE DE LA COMMISSION AFRICAINE

20 avril 2016

Contexte

L'actualité ces derniers jours en Gambie a été marquée par des appels à manifester de l'opposition pour des réformes électorales et démocratiques. Le Gouvernement Gambien a réprimé brutalement ces manifestations de l'opposition et fait un usage disproportionné de la force. L'accession au pouvoir du Président Jammeh en 1994, qui a renversé le président en exercice d'alors, Jawara, a conduit à la mise en place d'une véritable politique de réduction de l'espace d'expression démocratique. En mars dernier, des informations faisaient état de la volonté du gouvernement d'introduire un projet de loi lors de la prochaine session parlementaire (probablement en avril) visant à prolonger le mandat du Président de la Commission Electorale et de tous les membres de cette Commission alors que leurs mandats étaient déjà arrivés à leurs termes. Le projet de loi propose une modification à l'article 42 de la Constitution qui dispose que le mandat des membres de la Commission Electorale est « renouvelable une fois ». Cette réforme, si elle était approuvée, supprimerait la limite du nombre de mandats de sorte que les mandats des membres de la Commission Electorale seraient « renouvelables ». Les juristes estiment que cela reviendrait à supprimer la limite du nombre de mandats des membres de la Commission dans la mesure où aucune précision n'est apportée dans le projet de loi. L'élection présidentielle est prévue le 1er décembre 2016 et le Président Jammeh, qui est au pouvoir depuis 21 ans, a exprimé sa volonté de briguer un cinquième mandat. Sa candidature a été approuvée lors d'une réunion de son parti, l'Alliance pour la Réorientation et la Construction Patriotique en février 2016.

Voici comment se sont déroulés les événements du 14 au 16 avril 2016 :

Le jeudi 14 avril 2016, des jeunes et des activistes Gambiens ont organisé une manifestation pour demander des réformes électorales avant la tenue de l'élection présidentielle du 1er décembre 2016. Selon les personnes présentes lors de la manifestation, les manifestants étaient pacifiques. Les manifestations ont été dispersées par les forces de l'ordre qui auraient tiré à balles réelles sur la foule. La police a arrêté 25 manifestants, dont plusieurs dirigeants de l'opposition du United Democratic Party (UDP). Le Secrétaire national à l'organisation de l'UDP, Solo Sandeng, faisait partie des personnes arrêtées.

Selon des informations, le samedi 16 avril 2016 Solo Sandeng est mort en garde à vue. Un autre membre de l'UDP, Fatoumata Jawara, également arrêtée jeudi, était toujours détenue et souffrirait de blessures graves. Nokoi Njie, également détenu, serait aujourd'hui dans le coma.

À la suite des informations faisant état de la mort de Sandeng, les militants et sympathisants de l'opposition se sont à nouveau rassemblés le samedi 16 Avril 2016 pour demander la libération des personnes détenues. Le chef du parti d'opposition UDP Ousainou Darboe, a été arrêté avec d'autres partisans, et ils sont tous actuellement toujours détenus. Darboe est de l'ethnie Mandinka majoritaire en Gambie. Les membres de cette ethnie font l'objet depuis longtemps de persécutions politiques. Plusieurs responsables politiques issus de cette ethnie sont en détention ou ont été contraints à l'exil.

Le gouvernement a justifié les arrestations. Sheriff Bojan, le Ministre de la Communication, a indiqué que les manifestants n'avaient pas obtenu l'autorisation de la police pour manifester et que ceux-ci violaient la loi sur l'ordre public. L'article 25 de la Constitution de la Gambie garantit le droit de manifester pacifiquement.

Selon un communiqué publié par le Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki-Moon, le dimanche 17 avril 2016, deux autres membres de l'UDP sont également décédés alors qu'ils étaient en garde à vue à la suite des manifestations. Plusieurs organisations internationales ont appelé à la libération immédiate des détenus et ont demandé une enquête sur les soupçons de brutalité policière et sur les morts de manifestants. Dans un communiqué de presse publié par le Ministre Gambien de l'information, le gouvernement ne niait pas ni ne condamnait les arrestations illégales et les morts de manifestants. La déclaration a simplement souligné l'importance de la « souveraineté de l'État » et a demandé à la communauté internationale de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'État et que l'intérêt national est une préoccupation principale du gouvernement gambien.

L'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a décidé en 1987 que le Secrétariat de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Commission Africaine) devrait être basé à Banjul, en Gambie. La Commission siège à Banjul depuis sa création. Au moment où cette décision a été prise, le choix de Banjul était pleinement justifié. La rédaction de la plupart des dispositions de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Charte Africaine) a eu lieu à Banjul, de sorte que la Charte Africaine est souvent appelée la « Charte de Banjul ». En fait, la Gambie a été l'un des rares États en Afrique qui à l'époque était respectueux de l'État de droit et des règles démocratiques. Le chef de l'État à l'époque, le Président Jawara, a fortement soutenu le processus de rédaction de la Charte, et a aidé à résoudre les difficultés politiques qui se sont posées lors du processus de rédaction de la Charte Africaine.

La Commission Africaine, l'Université de la Gambie et le Centre for Human Rights ont établi un partenariat en vue d'organiser le 25e Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme en Gambie, du 16 au 21 Octobre 2016. L'Union Africaine a déclaré 2016 l'Année Africaine des Droits de l'Homme et commémorera le 30e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte Africaine. A cette occasion, les trois organes de l'Union Africaine des droits de l'homme - la Commission Africaine, la Cour Africaine et le Comité Africain sur les Droits de l'Enfant - ont prévu de tenir des sessions simultanées, avec le Concours Africain comme dénominateur commun à ce grand rassemblement sur les droits de l'homme.

Au cours des 25 dernières années, le Concours Africain a formé une génération de juristes en vue de dénoncer les violations des droits de l'homme en Afrique et de promouvoir l'idée d'une Afrique fondée sur le développement, la paix et les droits de l'homme. On espérait que le Concours susciterait des débats et des discussions et la discussion sur les questions brûlantes des droits de l'homme en Afrique, y compris ceux pour lesquels la Gambie est connue. Les événements récents ont, encore une fois, confirmé un mépris total de la Gambie pour les droits de l'homme et mis à nu l'impunité des dirigeants du pays.

Par conséquent, le Centre aimerait donc faire la déclaration suivante :

Nous exprimons notre profonde inquiétude et tristesse à la suite de ces derniers événements, en particulier la mort en détention de dirigeants de l'opposition et la détention de manifestants pacifiques, en violation de leur droit à la vie, à un procès équitable, à la liberté d'association et la liberté d'expression, garantis par la Constitution gambienne et les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels la Gambie est partie. Nous demandons au Gouvernement gambien une enquête sur tous ces incidents, la poursuite et la condamnation par la justice de ses auteurs ; la libération des personnes détenues ayant pris part aux manifestations pacifiques ; l'assistance médicale et sanitaire des personnes blessées lors des manifestations et en détention.

Nous rejetons l'argument du gouvernement qui consiste à invoquer le principe de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires internes pour violer ses obligations aux termes des traités internationaux auxquels il est partie, y compris la Charte Africaine et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques. Nous regrettons profondément le silence du gouvernement sur ces faits, et sa tentative apparente de justifier ses actes en affirmant qu'ils ont été posés « dans l'intérêt national ».

Nous appelons la Commission Africaine, vu qu'elle se réunira à Banjul, en Gambie, pour sa 58e session ordinaire , à exprimer sa vive préoccupation au sujet de la mort alléguée en détention des opposants politiques et la détention de manifestants pacifiques, à tirer profit de sa présence en Gambie pour appeler de toute urgence les autorités gambiennes à diligenter une enquête indépendante et rapide sur les circonstances de la survenance de ces décès, et à appeler à la libération des manifestants pacifiques .

Nous appelons le gouvernement Sud-Africain à condamner la mort alléguée en détention des dirigeants de l'opposition politique en Gambie, et la détention de manifestants pacifiques, à demander une enquête urgente et indépendante sur les circonstances de ces décès, et à demander la libération des manifestants pacifiques.

Nous appelons l'Union Africaine à exprimer sa vive préoccupation au sujet de la mort alléguée en détention d'opposants, et la détention de manifestants pacifiques, et à demander une enquête urgente et indépendante sur les circonstances de ces décès, et à la libération des manifestants pacifiques.

Nous appelons l'Architecture Africaine de la Gouvernance (AAG), et les institutions qui la composent, à utiliser tous les moyens à sa disposition pour emmener le gouvernement gambien à assurer la protection des droits de toutes les personnes et de faire respecter les normes internationales communes sur la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme.

Nous appelons les organes politiques de l'UA à inscrire à leur ordre du jour pour sa prochaine session à Kigali, au Rwanda, la question des droits de l'homme en Gambie, à examiner l'opportunité de maintenir en Gambie le siège de son principal organe de défense des droits de l'UA, la Commission Africaine ; à inviter les autres États membres désireux d'accueillir la Commission Africaine à présenter leurs candidatures pour l'accueil du siège du Secrétariat de la Commission.

Nous appelons les organes compétents de l'UA à transférer le lieu des célébrations conjointes ailleurs en Afrique, afin d'éviter de donner l'impression de soutenir l'une des pires violations des droits de l'homme en Afrique contemporaine. Nous nous engageons à travailler avec nos partenaires - la Commission Africaine et l'Université de la Gambie – en vue d'examiner les conditions de transfert de l'organisation du 25e Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme hors de la Gambie.

Pour de plus amples informations veuillez contacter :

Prof Frans Viljoen

Directeur

Centre for Human Rights

University of Pretoria

Tel: +27 (0) 12 420 3228 / 3810

Mobile: +27 (0) 73 393 4181

Email: frans.viljoen@up.ac.za